



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/029
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située avenue Lucien Corbeaux sur la Commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4719 et en vue de l'implantation d'une activité de transport routier de fret interurbain.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SNC GRISOT SERVICES, ZA de Ruellou – 22480 SAINT NICOLAS DU PELEM, SIREN n° 424 876 464 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société SNC GRISOT SERVICES ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-137 portant sur la dépendance susvisée le 15 mars 2019.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 500 m².

Durée de la convention : 9 mois environ à compter du 5 octobre 2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **22/03/2019**